



# Projet d'établissement des structures Petite Enfance de la ville de Saint-Cyr-en-Val

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val  
Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

## Préambule

Le projet d'établissement est élaboré conformément à *l'article R.2324-29 du Code de la santé Publique modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010-art.11.*

Créé en 1992, le service Petite Enfance avait pour mission d'aider les parents à trouver un mode de garde pour leurs enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

La création de la crèche familiale et l'embauche de 3 assistantes maternelles ont pu répondre à cette demande. En 1994, la municipalité a décidé d'aménager une Maison de la Petite Enfance, "TROTTLAPINS" 388 rue de Marcilly, à côté du château de Morchène. Le Pôle Petite Enfance est composé d'une crèche familiale et d'une halte-garderie qui a évolué vers un multi-accueil le 07 janvier 2019.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces établissements veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à l'éducation. Ils concourent également à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et leur vie familiale.

L'élaboration d'un projet d'établissement commun à l'ensemble des structures Petite Enfance de la ville résulte de la volonté d'harmoniser l'accueil des jeunes enfants, de garantir la qualité de cet accueil tout en répondant aux besoins individuels des familles.

Le projet d'établissement est l'aboutissement formalisé de la réflexion concertée de l'équipe qui compose le service Petite Enfance.

L'objectif est de présenter aux familles et aux institutions partenaires les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion mis en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

## SOMMAIRE

### I- Le projet éducatif

### II- Le projet social

#### 1. L'environnement local

##### 1.1 Le contexte économique

##### 1.2 Les caractéristiques démographiques

- Nombre d'habitants
- Nombre de naissances et de décès
- Evolution de la population
- Les 15 ans ou + par catégorie socio professionnelle
- L'enfant et l'activité des parents
- Part des bénéficiaires de la Prépare
- 1.3 La mixité sociale et l'accessibilité pour tous
- Les dispositions prises pour les familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle dont les ressources sont inférieures au montant du Rsa
- Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

### III- Les prestations d'accueil proposées

#### 3.1 Un Multi-accueil de 16 places

#### 3.2 Une Crèche Familiale de 12 places

### IV- La présentation des compétences professionnelles mobilisées

#### 4.1 La direction du service

#### 4.2 La crèche familiale

#### 4.3 Le Multi-accueil

### V- Les moyens mis en œuvre

#### 5.1 Plan de formation

#### 5.2 Fonctionnement et équipement

#### 5.3 La sécurité

### VI- La place des familles et leur participation à la vie du service

#### 6.1 Inscription

#### 6.2 Le 1<sup>er</sup> accueil, la période d'adaptation

#### 6.3 Modalités de la participation des familles

#### 6.4 Les différents documents à la disposition des familles

### VII- Les modalités des relations avec les organismes extérieurs

- Avec la CAF
- Avec la PMI

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

## I- Le projet éducatif

Ce document est applicable depuis le mois de Janvier 2016 après la délibération prise par le Conseil Municipal (25/01/2016). Sous-forme de tableaux déclinés en priorités et échéances, il s'adresse à tous les professionnels des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la ville de Saint-Cyr-en-Val.



C'est le document de référence pris en compte dans le projet pédagogique de chaque structure afin de préciser les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants et déterminer les méthodes de travail, l'organisation des groupes d'enfants et des activités. Il peut se décliner pour chaque enfant en un projet d'accueil individualisé qui tienne compte des pratiques et des demandes des parents.

Les projets pédagogiques représentent la partie opérationnelle et les actions mises en œuvre au sein de chaque structure :

- **Celui de la crèche familiale** sera mis à jour avec les 4 assistantes maternelles actuelles au plus tard le 31/07/2020.
- **Celui du multi-accueil** a été écrit à l'ouverture en janvier 2019 et mis à jour en janvier 2020.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val

Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)

## II- Le projet social

### 1. L'environnement local

#### 1.1 Le contexte économique

La **ville très dynamique**, à 10km d'Orléans, possède de nombreux commerces et de professions libérales, très **attractive** par le réaménagement de la ZAC du centre bourg, l'extension du parc d'activité de la Saussaye, le Nouvel Hôpital d'Orléans situé à proximité, et l'enseigne IKEA qui s'est implantée entraînant des créations d'emplois.

La ville de Saint-Cyr-en-Val s'agrandit avec différents projets en cours :

- **Petit Beauthier** : 28 logements livrés depuis début Janvier 2020
- **ZAC du centre bourg, Ilot Sud** : 65 logements à venir (livraison prévue début 2021)
- **ZAC de la Croix des Vallées** :

Cette opération portée par la commune prévoit, sur une durée de 17 ans, la construction de 259 logements se répartissant de la manière suivante :

- **64 maisons de ville,**
- **76 logements en primo-accession**
- **119 logements en accession libre** de différente taille afin de répondre aux différents types de population susceptibles de venir s'installer sur la commune.

La ZAC sera donc réalisée en 4 phases d'aménagement. La rationalisation des travaux et la maîtrise du rythme de construction tendent à privilégier la réalisation de 60 à 80 logements par tranche dont les logements sociaux.

Pour la 1ère tranche, le lancement de la commercialisation des lots pour la réalisation des logements et équipements est étalé sur la période 2021-2023.

Le projet pourra accueillir, d'après les études prévisionnelles, 570 nouveaux habitants si on tient compte d'un ratio de 2.2 habitants par résidence principale dans le futur quartier.

Il est difficile de définir à ce stade la part des jeunes ménages mais les surfaces des logements et les coûts d'acquisition ont été étudiés afin de permettre l'accueil de nombreux primo accédant.

Le parc d'activités de la SAUSSAYE, s'étend aujourd'hui sur près de 200 hectares, rassemble près de 100 entreprises pour un total de plus de 3 000 emplois, principalement dans les domaines de l'industrie, de la logistique et de l'artisanat. Bien que certains projets de « micro crèches » aient été initiés par des acteurs privés, aujourd'hui ce parc ne propose aucun accueil petite enfance.

Le projet d'extension du parc d'activités, sur un périmètre d'étude de plus de 100 hectares à l'est du parc existant, pourrait permettre l'installation de nouvelles entreprises à partir de 2023. Dans le cadre des réflexions sur ce projet, sera étudié la faisabilité d'implanter des équipements « parapublics » facilitant la vie des entreprises sur le site même, tel que restaurant et crèches interentreprises.

Géographiquement, St Cyr en val se trouve sur l'axe routier reliant les communes du sud-est du département au bassin d'emploi d'Orléans (Marcilly en Villette, Ménestreau, Sennely, Vannes sur cosson, Tigy, Vienne en val).

La ville possède sa propre gare SNCF et la bretelle de l'autoroute A71 n'est qu'à quelques encablures de la commune.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

## 1.2 Les caractéristiques démographiques

- **Nombre d'habitants**

Augmentation de la population entre 2010 et 2016 :

	Nombre d'habitants
Insee 2010	3107
Insee 2016	3291

1173 personnes sont couvertes par la CAF en 2018 soit 36% de la population (47.8% Loiret)

- **Nombre de naissances et de décès**

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

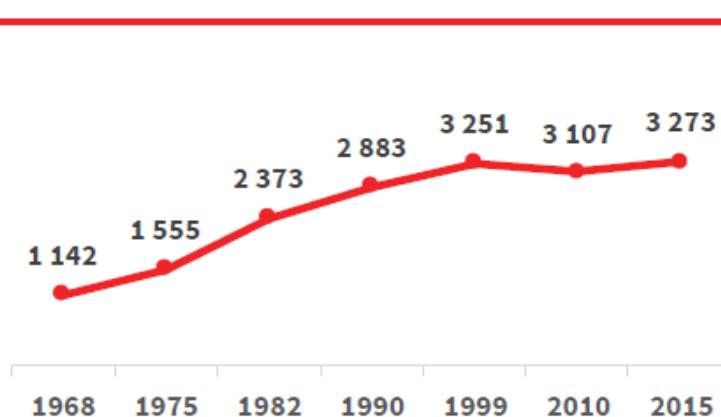
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Décès domiciliés	13	9	15	15	15	14	20	23	19	13
Naissances domiciliées	21	12	21	20	31	35	26	31	18	32

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2019.

Le nombre de naissances a augmenté depuis 2013, se situant à 31 en 2016 et un léger fléchissement en 2017 où le nombre de naissances enregistrées sur le territoire était de 18.

- **Evolution de la population**

### Evolution de la population depuis 1968



La population de Saint-Cyr-en-Val ne cesse d'augmenter depuis 1968. Cette évolution situe la commune parmi les communes les plus dynamiques de la Métropole d'Orléans et du Loiret.

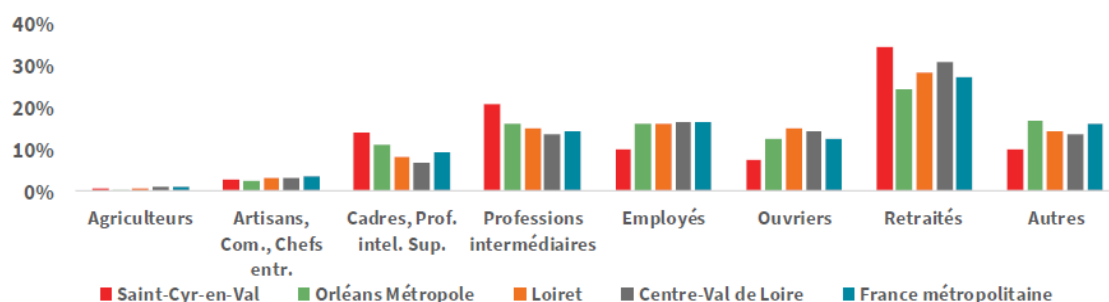
**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val  
Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)

- **Les 15 ans ou plus par catégorie socio professionnelle**

Les 15 ans ou plus par catégorie socio professionnelle



Source : INSEE RGP 2015

En 2015, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était pour la commune de Saint-Cyr-en-Val de 14,1% / contre 9,3 % pour la France métropolitaine.

- **L'enfant et l'activité des parents**

Tranche d'âge	2009	Taux activité parents 2009	2012	Taux activité parents 2012	2018	Taux activité parents 2018
0-2 ans	66	75,4% Dépt :56,9%	55	62% Dépt :53,6 %	80	62% Dépt : 52,8 %
3-5 ans	68	83,3% Dépt :63,1 %	67	76,2% Dépt :57,6 %	94	64,6% Dépt : 55,4 %
total	134		122		174	

(\*) Il s'agit des parents avec double activité et mono-parents avec activité.

En 2018, la commune comptait 80 enfants de moins de 3 ans et 94 enfants de 3-5 ans révolus.

Le nombre d'enfants a augmenté entre 2012 et 2018. Les parents d'enfants de moins de 3 ans sont pratiquement tous des couples, seulement 4,1 % des familles sont monoparentales. Le taux d'activité des parents (monoparents ou les 2 parents qui travaillent) s'élève à 62 % Il est > à la moyenne départementale (52,8%),

La commune comprend 2,4 % d'enfants vivant dans des familles sous le seuil de bas revenus (25.7% Loiret)

Au moins 1 parent ne travaille pas dans 38% des familles.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

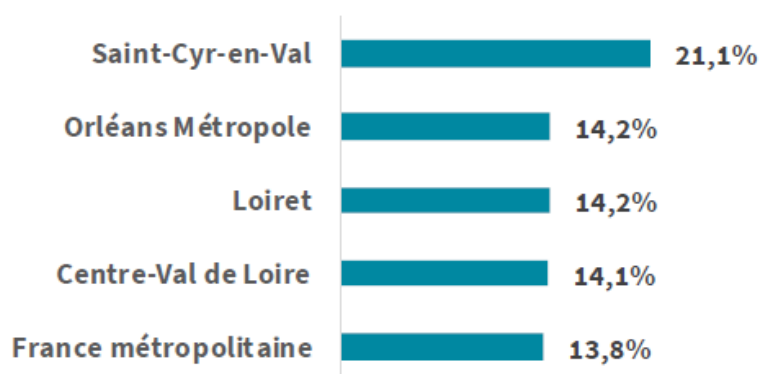
Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val

Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)

- **Part des bénéficiaires de la Prépare** (*Prestation partagée d'éducation de l'enfant pour réduire ou cesser l'activité professionnelle*)

### Part des bénéficiaires de la Prépare parmi les allocataires PAJE 2017



**Nombre de foyers bénéficiaires de la Prépare : 16**

*Source : CAF 2017*

En 2017, les allocataires de la Prépare (ex. CLCA-COLCA) représentaient 21,1% du total des foyers allocataires CAF, contre 13,8% pour le pays.

La commune de Saint-Cyr-en-Val a développé un pôle Petite Enfance pour répondre aux besoins de garde réguliers des parents qui travaillent à temps complet ou à temps partiel (quelques heures à 5 jours par semaine) et aux besoins de garde en accueil occasionnel pour les enfants dont un parent n'a pas d'activité ou une famille ne souhaitant pas s'engager sur des temps d'accueil prédéfinis. L'accueil d'urgence est destiné à palier des demandes non programmées.

Le service s'intègre dans son environnement social en utilisant régulièrement des structures municipales comme le dojo pour proposer des séances de motricité, la bibliothèque pour la découverte de nouveaux livres...

Ponctuellement, la structure participe ou est associée à des projets communs sur la commune permettant notamment des rencontres intergénérationnelles (résidence seniors pour la fête de la musique), le développement des relations avec la section parentalité de l'association Familles Rurales ou d'autres acteurs locaux sur des thématiques comme la biodiversité, le carnaval ...

Chaque année, le service renouvelle son partenariat avec les enseignants de l'école maternelle pour faire découvrir ce nouvel environnement aux futurs écoliers (des rencontres qui démarrent au printemps avec la découverte de l'école, des immersions dans les classes de petite section et un accompagnement lors des rentrées échelonnées).

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val

Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)



### 1.3 La mixité sociale et l'accessibilité pour tous

- **Les dispositions prises pour les familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle dont les ressources sont inférieures au montant du Rsa :**

Le service garantit une place pour un enfant dont le ou les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du Revenu de Solidarité Active (RSA). Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée.

- **Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique :**

L'enfant et l'AEEH (allocation d'éducation enfant handicapé)		
Tranche d'âge	Nombre de bénéficiaires de l'Aeeh 2012	Nombre de bénéficiaires de l'Aeeh 2018
0-5 ans	2	0

Conformément à la Loi de 2005, l'enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique a toute sa place dans la mesure où les conditions du service et de la collectivité permettent de répondre à ses besoins spécifiques. La famille est accompagnée dans le but de faciliter l'intégration de son enfant dans la vie sociale.

Une visite médicale avec le médecin référent de la structure est nécessaire pour valider l'admission des enfants présentant un handicap, une affection chronique ou des problèmes de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière avec si besoin l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé. (PAI)

Cet accueil sera étudié avec l'équipe éducative, le médecin référent de la structure, si nécessaire, le médecin assurant le suivi de l'enfant, les intervenants médico-sociaux suivant l'enfant et les parents.

Un enfant handicapé à la charge de la famille percevant l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) ou la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au service petite enfance, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Les enfants affectés d'un handicap permanent pourront être accueillis au maximum jusqu'à l'âge de 6 ans moins un jour et dans la mesure où leur handicap est compatible avec le placement.

### III- Les prestations d'accueil proposées

- **Une crèche familiale** ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 emploie 4 assistantes maternelles. Chacune accueille en moyenne 3 enfants à son domicile.
- **Un multi-accueil** ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 18h.
- **Des assistantes maternelles indépendantes** : 19 enfants sont gardés par une assistante maternelle indépendante qui réside sur la commune.

Il n'y a pas de Relais Assistante Maternelle actuellement. C'était un des objectifs du schéma départemental du service aux familles 2016-2020.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val

Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)

### **3.1 Un Multi-accueil de 16 places**

Depuis le 7 Janvier 2019, la halte-garderie s'est transformée en multi-accueil pour répondre à l'évolution de la demande des familles utilisatrices (cumul plusieurs modes de garde, nombre de jours insuffisant, horaires d'ouverture à élargir, augmentation du nombre d'habitants...).

Le multi-accueil est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h00 en période scolaire (fermeture le mercredi et aux vacances scolaires de la zone B). La structure est fermée les jours fériés, certains ponts en fonction du calendrier et lors d'une ou deux journées pédagogiques.

La structure accueille 16 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école maternelle.

C'est un mode de garde qui répond à un besoin d'accueil régulier ou occasionnel.

L'enfant quant à lui, évolue pendant ce temps dans un lieu adapté à son âge, où l'apprentissage de la vie en société est favorisé.

Les enfants âgés de plus de 2 ans peuvent participer à une matinée d'atelier par semaine. C'est un accueil particulier proposé aux enfants qui entrent à l'école maternelle l'année suivante.

Conformément au règlement intérieur de la restauration des structures municipales de la commune, le service de déjeuner est proposé de 11h30 à 13h00. Les repas sont fournis par un prestataire retenu selon une procédure de marché public. Ils sont livrés en liaison froide et sont servis par le personnel communal. Les menus sont transmis aux parents par mail dès réception.

Lorsque le contrat d'accueil ne prévoit pas le créneau de restauration et que la famille souhaite que son enfant prenne son repas au sein de la structure, celle-ci doit prévenir l'équipe de direction au minimum 7 jours avant.

Les repas sont adaptés aux besoins et à l'âge des enfants (mixé et morceaux). Une attention particulière est portée au cahier des charges sur la qualité alimentaire aux moyens de produits issus de filières courtes, biologiques ou certifiées, allant au-delà de la réglementation en vigueur (Loi Egalim).

### **3.2 Une Crèche Familiale de 12 places au 01/01/2020**

Les enfants sont confiés à des assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental qui sont employées par la commune sous l'autorité du Maire

4 assistantes maternelles accueillent chacune en moyenne 3 enfants à leur domicile du lundi au vendredi sur une amplitude maximum de 7h30 à 18h30.

Une à deux fois par semaine, elles participent avec les enfants à des rencontres et à des animations d'éveil au sein du Pôle Petite Enfance (regroupements le mercredi matin à la MPE et le vendredi matin à la Passerelle des Galopins).

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

Les enfants de la crèche familiale âgés de plus de 2 ans sont également accueillis pour une matinée d'atelier par semaine. C'est un accueil particulier proposé aux enfants qui entrent à l'école maternelle l'année suivante.

1 assistante maternelle travaille à 80% (repos le mercredi) pour convenance personnelle et répond aux demandes d'accueil sur 4 jours.

A la demande des assistantes maternelles, les élus ont pris la décision d'imposer un minimum de 40h hebdomadaire à contractualiser par chaque famille permettant ainsi un salaire minimum aux agents (la 4<sup>ème</sup> place d'accueil étant réservée pour les dépannages).

La crèche familiale est fermée les jours fériés, deux semaines au mois d'août et certains ponts en fonction du calendrier et lors d'une ou deux journées pédagogiques.

La nourriture est fournie par l'assistante maternelle dans le respect du règlement de la restauration.

#### IV- La présentation des compétences professionnelles mobilisées

##### 4.1 La direction du service

- **La direction du service Petite Enfance** comprenant les deux structures est assurée par :
  - une directrice diplômée Educatrice de Jeunes Enfants et titulaire du Caferuis
  - et une adjointe diplômée infirmière
- **Un médecin pédiatre référent.** Elle intervient pour les visites d'admission, le suivi médical des enfants 1 à 2 fois par an. Elle vérifie les protocoles et vient en appui technique à l'infirmière si nécessaire.

##### 4.2 La crèche familiale

Les quatre assistantes maternelles travaillent en fonction d'objectifs élaborés avec l'équipe d'encadrement. Le but est d'assurer un accueil de qualité, dans le respect de l'enfant et de sa famille. Elles bénéficient de formations continues et viennent régulièrement dans les locaux du service Petite Enfance pour des rencontres et des animations d'éveil avec les enfants qu'elles accueillent.

En cas d'indisponibilité de l'assistante maternelle, l'enfant peut être accueilli chez une autre assistante maternelle de la crèche familiale. En cas de remplacement chez une autre assistante maternelle, une visite au domicile de celle-ci est souhaitable en amont du remplacement.

Les modalités spécifiques pour l'encadrement des assistantes maternelles :

- **La formation continue** : La structure met en œuvre les remplacements nécessaires pour assurer l'accueil des enfants durant les temps de formation.
- **Le soutien professionnel éducatif et technique** : RDV à la crèche, au domicile, regroupements hebdomadaires, entretiens professionnels annuels pour échanger sur le développement ou des difficultés, réunions d'équipe régulières (environ tous les 2 mois), participation à des sorties ou animations ...
- **Le suivi des enfants au domicile** : rappel des obligations liées à l'agrément, visite à domicile prévues ou inopinées.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

#### 4.2 Le multi-accueil

Le personnel éducatif auprès des enfants est composé de 5 agents titulaires du CAP **AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)** ou du **diplôme d'auxiliaire de puériculture**. Ils ont pour fonction d'accueillir les enfants, d'assurer la continuité des soins, de participer à la mise en place, en lien avec l'adjointe et la directrice, des activités d'éveil et de sorties, de proposer et mettre en place la décoration des locaux.

Un agent est chargé de l'entretien des bâtiments dans le respect des règles d'hygiène et assure l'entretien des jouets. Il intervient sur le temps de la restauration pour préparer les repas à servir aux enfants.

La présence de stagiaires est signalée aux familles par voie d'affichage sur la porte d'entrée.

### V- Les moyens mis en œuvre

#### 5.1 Plan de formation

A ce jour, des formations sont suivies régulièrement dans le service sans qu'il n'y ait de plan de formation formalisé :

- **SST** : formation et recyclage réguliers (tous les 2 ans). 80% des agents sont formés.
- **CNFPT** : une formation CNFPT à prioriser par chaque agent chaque année lors de l'entretien professionnel annuel
- **Journée pédagogique**

Projets communs en 2020 déclinés sous forme d'objectifs de service :

- **Mise en place de la communication gestuelle associée à la parole** pour favoriser l'échange et la compréhension entre l'enfant et l'adulte (livrets distribués aux familles, aux agents, envoi de mails hebdomadaires avec 4 nouveaux signes, fête du 19/06 avec quelques comptines à gestes...)
- **Suite de la formation sur l'observation des enfants et l'aménagement des espaces** (fiches à compléter par les agents, propositions de réaménagements...)

#### 5.2 Fonctionnement et équipement

- **La crèche familiale** : Les assistantes maternelles disposent d'une dotation en équipement permettant l'accueil des enfants dans les conditions de sécurité en vigueur qu'il s'agisse des moyens de couchage, de transport ... En complément, elles apportent les jeux intérieurs et extérieurs.
- **Le multi-accueil** : Le matériel est régulièrement renouvelé afin de suivre d'une part l'évolution des normes, et d'autre part de veiller au confort et au bien-être des enfants accueillis.

En 2018, la salle d'accueil a été repeinte et réaménagée tenant compte des préconisations d'une architecte spécialisée dans l'aménagement des espaces de vie des jeunes enfants.

Des choix particuliers sont réalisés tant sur les couleurs que sur l'ergonomie du mobilier.

En 2019, la structure s'est équipée de lit cocon et de matériel Montessori, de tabourets ergonomiques et de sièges de sol.

L'espace extérieur est aménagé avec des jeux spécifiques. Une réflexion est engagée pour renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap (jeux inclusifs) en 2020.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

- **La passerelle des Galopins** : espace aménagé spécifiquement en 2019 pour accueillir le regroupement des assistantes maternelles et l'atelier réservé aux plus grands en vue de les « préparer » à entrer à l'école maternelle.

Chaque année, de nouveaux investissements sont réalisés.

Le transport des enfants est assuré par un véhicule dédié équipé de sièges adaptés et aux normes.

### 5.3 La sécurité

Dans le cadre du protocole de Mise en Sûreté, un certain nombre de démarches et d'équipements ont été mises en œuvre depuis 2017 dans les structures et sont poursuivies dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue :

#### ➤ Les procédures

- protection et évacuation incendie :
  - formation du personnel au maniement des extincteurs et à l'évacuation des locaux
  - exercice incendie (2/an)
  - affichage des points de rassemblement
    - protocole de pointage avec tablette ou feuille de présence

#### ➤ Le matériel

- changement des systèmes de fermeture (boutons moletés)
- caméra, sonnette
- film micro perforés sur les vitres
- alarme
- salle de confinement avec malle et rideaux occultant

## VI- La place des familles et leur participation à la vie du service

### 6.1 Inscription

Toute famille résidant sur la commune peut avoir accès au service sans devoir justifier d'une activité professionnelle. Compte tenu du nombre de places limité, des points de pondération sont attribués à chaque dossier conformément au règlement d'attribution des places.

Les familles domiciliées hors commune peuvent bénéficier du service avec un tarif majoré et en fonction des places disponibles.

Une préinscription est obligatoire auprès de la directrice ou son adjointe. Toutes les demandes sont présentées à la commission d'attribution des places qui se réunit au minimum 2 fois par an.

Les dossiers sont traités, en fonction de la date d'enregistrement de la demande, des besoins de la famille et selon les critères établis dans le règlement.

Une liste d'attente permet de répondre aux éventuels désistements ou départs.

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val

Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28

Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)

Un rendez-vous d'admission définitive avec la directrice ou l'adjointe précède l'accueil de l'enfant.

Le dossier administratif est constitué et le lien est fait avec l'équipe concernée.

### **6.2 Le 1er accueil, la période d'adaptation**

La phase d'adaptation permet à l'enfant et à sa famille de rencontrer la personne ou l'équipe, de se familiariser progressivement à ce nouveau rythme pour faciliter l'intégration de ce nouvel environnement. Cette période est convenue avec la directrice ou l'adjointe en concertation avec les équipes.

Cette adaptation est obligatoire et commence le 1<sup>er</sup> jour d'admission (1<sup>er</sup> jour du contrat).

Cet accueil ne peut se faire que progressivement et en collaboration avec les parents.

Cette période de familiarisation s'effectuera surtout en fonction du temps nécessaire à l'enfant et à ses parents afin de garantir un accueil sécurisant et en toute confiance pour l'enfant, sa famille et l'assistante maternelle ou l'équipe du multi-accueil.

Ces heures ne sont pas facturées sauf si dédit de la famille. Les parents fournissent les repas et les couches pendant cette période.

L'assistante maternelle ou une personne référente sera nommée au multi-accueil. Cette personne sera un intervenant privilégié garant du suivi de l'enfant et de sa famille sans être l'unique acteur de la vie de l'enfant au sein de la structure.

Selon les besoins de chaque famille, les heures d'arrivée et de départ sont précisées sur le contrat d'accueil de chaque enfant.

Les espaces (de jeux, de motricité, de repos...) sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants en fonction de leur âge.

Les transmissions quotidiennes avec les familles sont adaptées en fonction du lieu d'accueil (orales ou écrites sur un cahier de liaison).

L'allaitement maternel : certaines mères font le choix d'allaiter leur enfant dès la naissance et souhaitent continuer. Il est important de les soutenir soit en leur proposant de venir allaiter leur enfant sur place, soit en apportant le lait maternel tiré à la maison selon les règles d'hygiène établies au sein du service (protocole).

### **6.3 Modalités de participation des familles**

Chaque parent est invité à contribuer à la conception, à la préparation et à l'animation des moments forts de l'année (sortie, fête, échange de savoirs...)

La directrice et son adjointe se tiennent à la disposition des familles pour tous renseignements et observations concernant leur enfant ou la vie du service.

Différents modes de communication sont mis en œuvre par l'équipe pour communiquer avec les familles et leur faire partager la vie de la structure :

- **communication régulières** via des échanges physiques, tél, mail, sur RDV
- **affichage dans l'entrée** : photos des activités, informations diverses
- **convocations aux visites médicales** avec la pédiatre référente médicale du service

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*

- **mots d'information** concernant les sorties afin de savoir si des parents souhaitent accompagner leur enfant.
- **invitations aux fêtes du service** (spectacle de Noël, carnaval, fête de fin d'année en juin, autre...).

Toutes les dates sont transmises en amont pour permettre aux familles d'anticiper et de favoriser leur présence/participation.

- **mise à jour régulière du site internet de la commune**, onglet vie locale/pôle petite enfance
- **en fonction des évènements, reportages photos diffusés par mail**
- **dispositions particulières** : le nombre de semaines de fonctionnement par an est précisé chaque année en indiquant les dates de fermeture aux familles par écrit avec un coupon-réponse comme « accusé » après décision de la commission.

A ce jour, il n'y a pas de conseil de crèche sur la commune.

#### **6.4 Les différents documents à la disposition des familles**

Sur le site internet de la commune ou sur simple demande :

- **pour l'ensemble des services enfance-jeunesse de la commune** : un projet éducatif, une fiche de renseignement et une grille de tarifs.
- **pour les structures Petite Enfance** : un règlement d'attribution des places.
- **pour chaque structure** : un règlement de fonctionnement et un projet pédagogique

Les règlements de fonctionnement de la crèche familiale et du multi-accueil ont été mis à jour en novembre 2019 pour être applicable au 01/01/2020 (Délibération du CM du 18/11/2019 (modification du plafond de ressources pour les EAJE de la commune + grille tarifaire enfance/jeunesse = barèmes CNAF)

#### **VII- Les modalités des relations avec les organismes extérieurs**

- **Services de PMI** : suivi et contrôle des structures avec 2 référentes
- **Service de la CAF** : accompagnement technique et financier

Le service fonctionne avec **des intervenants extérieurs** (musiciens, psychologue, pédiatre)

**Direction Petite Enfance – 03/03/2020**

*Mairie - 140 rue du 11 novembre 1918 - 45590 Saint-Cyr-en-Val*

*Tél. : 02.38.76.20.20 - Fax : 02.38.76.66.28*

*Site internet : [www.mairie-saintcyrenval.fr](http://www.mairie-saintcyrenval.fr) - Courriel : [contact@mairie-saintcyrenval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrenval.fr)*